

■ **Electricité Neuchâteloise S.A.**, à Corcelles-Cormondrèche (FOSC du 30.12.2002, p. 17). Statuts modifiés le 12.06.2003 sur un point non soumis à publication. Rognon Jacques, Annoni Mario, Berthet Elisabeth, Bonhôte Pierre, Debély Roland, Forster Ronald, Otz Christiane, et Perrin-Marti Florence ne sont plus administrateurs; les pouvoirs de Rognon Jacques sont radiés, ainsi que ceux de Rossat Jacques-Edouard, Comte Bernard et Wider Michael. L'administrateur Grandjean Antoine, jusqu'ici secrétaire, n'exerce plus la signature sociale. Zürcher Jean-François, jusqu'ici directeur adjoint, nommé directeur-général adjoint, continue à signer collectivement à deux. Hartmann Charles-Antoine Xavier, de et à Fribourg, est membre et secrétaire du conseil d'administration avec signature collective à deux. Bavaud Camille Joseph, de et à Montagny (FR), Boschung Joseph, de Wünnenwil-Flamatt, à Schmiten (FR), Lässer Claude, de Buchholterberg, à Marly, Losey Michel, de et à Sévaz, Prader-vand André Jules Constant, de Corcelles-près-Payerne, à Grandcour, sont membres du conseil d'administration; ils n'exercent pas la signature sociale. Procuration collective à deux a été conférée à Bettens Philippe Charles, de Chavannes-le-Veyron, à Villars-sur-Glâne, Grüninger Daniel Robert, de Degersheim, aux Geneveys-sur-Coffrane, et Laneve Jean-François, de Cormoret, à Corcelles-Cormondrèche.

Journal no 2798 du 17.11.2003
(01271906 / CH-645.1.000.039-3)